

**Route Romont–Vaulruz,
opposition et début des travaux**

Question

Lors de sa session de mai, le Grand Conseil a approuvé à une très grande majorité le décret concernant la réfection de la route Romont–Vaulruz.

Sachant qu'environ 30 oppositions ont été formulées de Sâles à Mézières, la levée de celles-ci risque de prendre du temps et retarder les travaux.

Dans ce projet est prévue la construction d'un rond-point à Vaulruz aux abords de la sortie de l'autoroute A 12 direction La Sionge afin de remplacer une présélection dangereuse.

Etant donné que cet ouvrage n'a pas engendré d'opposition, je demande par cette question la possibilité de commencer les travaux par la construction de ce rond-point et ainsi éviter de perdre trop de temps à cause des oppositions sur le reste du tracé.

Le 6 juillet 2010

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat est favorable à la proposition du député Patrice Jordan.

En effet, le projet d'adaptation du tracé de la route Romont–Vaulruz a été mis à l'enquête selon 4 lots séparés (lots 10, 20, 30 et 40). Le giratoire de Vaulruz-A12 (jonction des axes routiers cantonaux 1000 et 1400) fait partie du lot 40.

Les travaux de transformation de ce carrefour peuvent être dissociés de ceux du solde du lot 40, car ce giratoire est géographiquement séparé des autres objets et aucune opposition n'a été émise contre sa modification durant la mise à l'enquête.

Afin de s'assurer de la pertinence de sa géométrie définitive, ce giratoire sera mis en place dans une version provisoire qui pourra être adaptée selon les observations.

Il est prévu que les travaux soient réalisés au printemps 2011 déjà.

Fribourg, le 24 août 2010